

CWS/11/16

ORIGINAL : anglais

DATE : 13 novembre 2023

**Comité des normes de l’OMPI (CWS)**

**Onzième session**

**Genève, 4 – 8 décembre 2023**

Proposition de recommandations relatives au cadre d’échange de données

*Document établi par le Secrétariat*

1. La délégation du Japon propose d’élaborer une série de recommandations concernant le cadre d’échanges de données aux fins de leur examen par le Comité des normes de l’OMPI (CWS). Le descriptif du projet figure dans l’annexe du présent document.
2. Dans la section décrivant le contexte dans lequel s’inscrit la proposition, le descriptif du projet fait référence à la charte du Groupe des Huit (G8) sur les données ouvertes qui a été adoptée lors du Sommet du G8 de 2013 et à la collaboration internationale qui est en cours entre les pays en développement et les pays développés dans le cadre de l’initiative intitulée “Partenariat pour un gouvernement ouvert”, qui réunit 75 pays développés et en développement. Le descriptif du projet comprend les problèmes actuels à résoudre, les objectifs de la proposition, la solution proposée et les avantages escomptés.
3. Le Secrétariat estime que la proposition de la délégation du Japon relève du domaine de compétence du CWS, dont le mandat est reproduit ci‑après :

*“Le CWS aura pour mandat de constituer un cadre pour l’adoption de normes, lignes directrices, recommandations et déclarations de principe nouvelles ou révisées de l’OMPI relatives aux données de propriété intellectuelle, aux questions en rapport avec le système mondial d’information, à la prestation de services d’information sur le système mondial, à la diffusion des données et à la documentation, qui pourront être promulguées ou transmises à l’Assemblée générale de l’OMPI pour examen ou approbation”*.

1. La délégation du Japon propose de créer une nouvelle tâche ainsi que l’équipe d’experts correspondante sous l’égide du CWS pour élaborer les recommandations. Comme il n’existe aucune tâche du CWS pour assurer la gestion de la proposition, le Secrétariat propose de créer une nouvelle tâche du CWS, décrite comme suit :

“Analyser les pratiques suivies et les difficultés rencontrées par les offices de propriété intellectuelle en matière d’échange de données et élaborer des recommandations relatives au cadre d’échange de données de propriété intellectuelle en tant que nouvelle norme de l’OMPI”.

1. Le Secrétariat propose également de créer une équipe d’experts chargée de l’échange de données de propriété intellectuelle pour assurer la gestion de la nouvelle tâche et rechercher des candidats au rôle de responsable de l’équipe d’experts. Une fois l’équipe d’experts créée, le CWS prie le Secrétariat de publier une circulaire invitant ses membres et observateurs à désigner des experts du domaine.
2. *Le CWS est invité*
	1. *à prendre note du contenu du présent document et du descriptif de projet tel qu’il figure dans l’annexe du présent document,*
	2. *à examiner le descriptif de projet tel qu’il figure dans l’annexe du présent document et à formuler des observations à cet égard,*
	3. *à examiner et à approuver la création d’une nouvelle tâche ainsi que de l’équipe d’experts correspondante, comme indiqué aux paragraphes 4 et 5 ci‑dessus et*
	4. *à prier le Secrétariat de diffuser une circulaire invitant ses membres et observateurs à désigner des experts du domaine pour participer à la nouvelle équipe d’experts, comme indiqué au paragraphe 5 ci‑dessus.*

[L’annexe suit]